



L'Alternance travail-études (ATE)

Programmes offerts en formule ATE au Cégep de Sorel-Tracy :

- ✓ Techniques de pharmacie
- ✓ Techniques du génie mécanique
- ✓ Techniques de l'informatique : développement d'applications Web et mobiles
- ✓ Environnement, hygiène et sécurité au travail
- ✓ Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
- ✓ Gestion, communications administratives et médias sociaux
- ✓ Techniques de comptabilité et gestion
- ✓ Techniques juridiques

Formule Alternance Travail-études (ATE)

Qu'est-ce que l'ATE?

Il s'agit d'une approche pédagogique qui fait alterner des périodes de **formation avec des expériences en milieu de travail (stage)** dès la fin de la première année des étudiants en techniques et sont également accessibles aux deuxièmes années. Ces stages sont **remunérés** et non **crédités**. L'ATE au Cégep de Sorel-Tracy a les caractéristiques suivantes :

- Les stages débutent après la session d'hiver, à la fin mai pour se terminer à la mi-août, avant la session d'automne;
- Les stages ont une durée moyenne de 8 à 16 semaines pour un minimum de 28 heures par semaine;
- Le contenu du stage est défini par l'entreprise, en collaboration avec le collège, afin de favoriser le transfert et la consolidation des compétences acquises dans le programme d'études de la personne étudiante;
- Les candidats sont sélectionnés par les employeurs à la suite de l'analyse des curriculums vitae, des relevés de notes et des entrevues;
- Le rendement de la personne étudiante est évalué par un employé de l'entreprise-hôte;
- Un enseignant du programme fait également une visite de ses personnes étudiantes durant l'été et rencontre leurs superviseurs.

Les milieux de stage

La recherche des milieux de stage est sous **la responsabilité première de la personne étudiante**, en collaboration avec le Service des stages ATE. De plus, les entreprises intéressées peuvent proposer des offres aux personnes étudiantes. Chaque projet de stage ATE doit être soumis par le Service des stages ATE.

La procédure de jumelage personne étudiante - entreprise

Les entreprises qui sont intéressées à accueillir des stagiaires doivent :

- 1) Compléter le formulaire en ligne sur le lien suivant, pour y déposer leur offre de stage. Celle-ci sera approuvée ou refusée par la personne responsable des stages : [Omnivox - Stages](#)
- 2) Les personnes étudiantes prennent connaissance de l'offre et, selon leurs intérêts, font application.
- 3) L'entreprise sélectionne les candidats qu'elle désire rencontrer en entrevue et les convoque.
- 4) L'entreprise détermine le ou les candidats qui répondent à leurs exigences et fait connaître leur décision au Service des stages ATE.
- 5) L'entreprise ou la responsable des stages ATE informe les personnes étudiantes de leur décision.
- 6) L'entreprise signe l'entente de stage tripartite (personne étudiante, entreprise et Cégep).
- 7) L'entreprise assure l'accueil et l'intégration de la personne étudiante à la date prévue.
- 8) L'entreprise accueille le coordonnateur de stage durant l'été pour évaluer le stage et procède à l'évaluation finale de la personne étudiante.

Voici le **calendrier des opérations 2024** pour l'organisation des stages ATE :

Activités / étudiants / entreprises	Dates
Information et intention de participation	Février et mars 2024
Inscription-paiement et formation préparatoire	Mars 2024
Recherche de stages / offres de stages	Février à fin avril 2024
Sélection et engagement	Mars à fin avril 2024
Déroulement des stages	27 mai au 16 août 2024
Remise des Rapports et des évaluations	Fin-août 2024
Remise des attestations pour crédit d'impôt	Novembre 2024

- Pour plus d'**information** sur la **formule ATE** et sur le processus d'**offre de stage**, les entreprises intéressées à accueillir des stagiaires à la prochaine session d'été n'ont qu'à **communiquer avec la personne responsable des stages ATE** au (450) 742-6651, poste 2607 ou katherine.laquerrejoly@cegepst.qc.ca

Compétences des stagiaires par programmes :

- ✓ [Techniques de pharmacie](#)
- ✓ [Techniques de génie mécanique](#)
- ✓ [Techniques de l'informatique : développement d'applications Web et mobiles](#)
- ✓ [Environnement, hygiène et sécurité au travail](#)
- ✓ [Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle](#)
- ✓ [Gestion, communications administratives et médias sociaux](#)
- ✓ [Techniques de comptabilité et gestion](#)
- ✓ [Techniques juridiques](#)

Mesures de soutien pour l'accueil d'un stagiaire

1) Crédit d'impôt provincial pour stage en milieu de travail

Cette mesure fiscale offerte par le Gouvernement du Québec soutient les entreprises offrant un stage en milieu de travail. Le salaire de l'étudiant, mais aussi celui de son superviseur sont des dépenses admissibles.

- ✓ Le salaire horaire jusqu'à concurrence de 21\$/h
- ✓ Le salaire horaire versé au superviseur en entreprise jusqu'à concurrence de 35\$/h
- ✓ Le stage doit être d'une durée minimale de 140 heures et d'une durée maximale de 32 semaines consécutives.

* Sont non-admissibles les organismes sans but lucratif tels que les CPE, ministères et municipalités. Pour plus d'informations et vérifier les conditions :

[Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu | Revenu Québec \(revenuquebec.ca\)](#)

2) Programme Accueillez un stagiaire

Cette subvention fédérale est offerte à toutes les entreprises du Québec. Possibilité d'aller chercher 50% du salaire brut de l'étudiant jusqu'à 5000\$, ou 70% pour les groupes sous-représentés. Cette subvention peut s'ajouter au crédit d'impôt provincial*

Pour connaître tous les détails, visitez la [page Web](#) du programme.

Des questions ? Écrivez à l'adresse accueillez.un.stagiaire@fccq.ca.

3) Programme AIT numérique- Apprentissage intégré au travail numérique

Subvention fédérale pouvant atteindre 50% du salaire jusqu'à 5000\$, ou 70% jusqu'à 7000\$ pour les étudiants sous-représentés. Peut s'ajouter au crédit d'impôt provincial. Quantité de subventions limitées**

Entreprises admissibles : OBNL ou entreprise qui fournit à un étudiant un poste de travail significatif comportant une composante numérique ou technologique.

[AIT Numérique - ICTC Programs | Programmes du CTIC \(smapply.ca\)](#)

** Pour toutes les subventions fédérales, l'étudiant doit être résident permanent, réfugié ou citoyen.